

USBTF9 - Fabrication et mise en œuvre de la couverture et de l'enveloppe

Présentation

Prérequis

Public concerné : Professionnels du BTP et de l'architecture

Niveau : L3

Diplôme prérequis : BAC+2 Génie civil

Cours prérequis obligatoires : CCV001, BAT002, BAT003

Cours prérequis recommandés : CCV021, CCV113, CCV119

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les règles de mise en œuvre des enveloppes du bâtiment
- Planifier et quantifier les travaux des enveloppes du bâtiment

Compétences

- Choisir les solutions constructives
- Choisir les méthodes de fabrication
- Identifier et appliquer les règles de mises en œuvre
- Choisir méthodes de construction
- Dimensionner les installations de chantier
- Ordonnancer et planifier le chantier
- Estimer le coût des ouvrages élémentaires
- Utiliser les outils bureautiques du conducteur de travaux
- Utiliser les logiciels professionnels d'études de prix et de planification

Programme

Contenu

Pour chaque type d'ouvrage, on étudiera avec le regard du conducteur de travaux :

- Le choix des solutions constructives
- Les règles de mises en œuvre
- Les méthodes de construction
- Les installations de chantier
- L'ordonnancement et planification
- Les études de prix

Liste des ouvrages :

- Couvertures traditionnelles
- Façades traditionnelles
- Toitures terrasses
- Bardages et couvertures métalliques
- Menuiseries extérieures
- Verrières
- Évacuation des eaux pluviales
- Protections solaires
- Solution d'enveloppes innovantes
- Intégration des équipements techniques sur les enveloppes (panneaux solaires, climatisation, télécommunications,...)

Modalités de validation

Mis à jour le 07-04-2023



Code : USBTF9

Unité spécifique de type cours

6 crédits

Responsabilité nationale :

EPN01 - Bâtiment et énergie / 1

Contact national :

Chaire de BTP

292 rue St Martin

16-1-24,

75003 Paris

Said Masaoudi

said.masaoudi@lecnam.net

- Contrôle continu
- Projet(s)
- Mémoire
- Examen final

Description des modalités de validation

Première session : Contrôle continu, rendu de projet, soutenance orale, examen selon le choix de l'équipe pédagogique après validation par le responsable national de l'US

Seconde session : Selon le règlement spécifique de la formation en alternance